

Et de là vient que nous rencontrons tant d'esprits égarés chez nos catholiques. Ce qu'ils ont lu et entendu les a attachés à un système, à un parti, à une école : les maîtres qu'ils se sont donnés ne sont pas des défenseurs de la vérité, ils sont les champions du roi ou de la république, ils défendent la thèse impérialiste ou la thèse autonomiste, ils se battent pour faire triompher la protection ou le libre-échange, le parti conservateur ou le parti libéral.

Quant à la vérité, elle s'arrange comme elle peut, en tout cela. On nous a tellement habitués à donner la même valeur aux enseignements certains et aux opinions plus ou moins solides que nous en sommes venus à tout confondre et à faire autant de cas des rêveries et des prétentions d'un charlatan quelconque que des doctrines les mieux assises de la philosophie chrétienne.

Il est consolant de lire un ouvrage qui brise avec cette tradition et qui se contente de mettre sous nos yeux la pensée catholique. Nous regrettons que l'espace nous manque pour illustrer par des exemples cette manière de l'auteur.

Les esprits de bonne foi qui ne demandent qu'à être baignés des clartés de la vérité souveraine, auront du bonheur à lire le beau livre qu'a écrit pour eux un homme qui leur veut du bien.

C'est à pareille école que nous voudrions voir aller tous ceux qui tiennent à savoir ce qu'il faut penser des questions qui se débattent dans les parlements, les livres, les journaux et jusque sur la place publique.

Quand ils auront appris d'un maître qui l'a cherché pour eux, quelle est la position à prendre vis-à-vis telle assertion ou telle négation, ils seront heureusement dispensés de se demander ce que les hommes du jour en pensent et en disent. Car, sur tout problème que se pose l'esprit humain, ce qui importe, ce n'est pas de connaître ce que tels ou tels en pensent, mais ce qu'il en faut penser : *Non quod sentis, sed quod sentiendum est*, comme on disait au temps où la vérité avait des droits dans le monde.

AUBERT DU LAC.

---

**Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter, s'il y a lieu, le plus tôt possible.**